

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1020

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Genay

Objet : Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1020**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Genay

Objet : Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de renouvellement du réseau d'assainissement dans la ZI de Genay fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le système d'assainissement de la ZI de Genay comprend une station d'épuration exclusivement dédiée aux rejets non domestiques, dont l'exploitation est externalisée, et un système de collecte de type séparatif exploité en interne.

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales composés de 7 500 m de canalisations ont été diagnostiqués en 2015 dans le cadre d'une campagne d'inspections caméra. Les résultats ont mis en évidence de sérieux désordres structurels sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, situés rue Jacquard puis avenue des Frères Lumière, jusqu'au poste de refoulement qui alimente la station d'épuration, situé à proximité de la Saône. Certaines sections de collecteurs, qui ont subi des attaques chimiques, ne disposent plus de radier ce qui a pour conséquence des rejets directs d'eaux usées au milieu et inversement, des apports continus d'eaux claires parasites quand la nappe phréatique est au même niveau que les collecteurs.

La station d'épuration, mise en service en 2014, présente également des dysfonctionnements liés aux apports d'eaux claires parasites trop importants qui mettent en péril ses performances épuratoires et limitent les possibilités de nouveaux raccordements. Le taux d'eaux claires parasites en réseau est compris entre 50 et 70 %, la valeur de 30 % constituant la limite maximale à ne pas dépasser à l'échelle d'un système d'assainissement.

Au regard de ce diagnostic, la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacquard et avenue des Frères Lumière est à réaliser très rapidement afin d'arrêter de polluer le milieu *via* des réseaux défectueux, de réhabiliter les ouvrages fragilisés avec des matériaux résistants aux agressions chimiques et d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant les apports d'eaux claires parasites permanentes. Ces actions s'accompagnent d'un travail continu de suivi et d'enquêtes concernant la conformité des rejets des industriels, afin que ce type d'attaques chimiques ne se reproduise plus.

II - Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter le collecteur d'eaux usées, situé rue Jacquard, de diamètre compris entre 200 et 300 mm sur 990 m environ et le collecteur d'eaux usées, situé avenue des Frères Lumière, de diamètre 600 mm sur 190 m environ, depuis la rue Jacquard jusqu'au poste de refoulement.

Compte tenu de l'environnement du site caractérisé par un fort trafic de poids lourds, une chaussée très lourde et un réseau profond, des techniques de réalisation sans tranchées seront privilégiées et mises en œuvre en premier. Ces techniques permettent de limiter les mouvements de terres et l'impact sur la vie locale. Les techniques traditionnelles seront mises en œuvre dans le cas où le réseau existant serait en trop mauvais état, empêchant toute tentative de réalisation sans tranchée. Le contexte géotechnique et hydrogéologique est également impactant sur la réalisation des travaux et nécessitera des sujétions liées au rabattement de nappe.

Afin de limiter les plus-values inhérentes, les interventions seront réalisées sur 2 ans pendant la période d'étiage de la Saône et de sa nappe accompagnante entre mai et septembre. La 1^{ère} année sera dédiée aux techniques sans tranchée et la 2^{ème} année permettra de traiter les tronçons restants en technique traditionnelle.

III - Coût du projet

Le montant des travaux envisageables en techniques sans tranchée est estimé à 375 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. Ce montant correspond à une intervention couvrant environ 30 % du linéaire du collecteur rue Jacquard, soit 300 m environ.

Le montant des travaux en technique traditionnelle est estimé à 1 100 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. Ce montant comprend la réalisation de collecteurs en tranchée profonde sur 880 m environ, les sujétions liées au rabattement de la nappe, les études géotechniques, les essais, le recollement et les travaux de réfection tranchée sur chaussée super lourde.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la Direction adjointe de l'eau et de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur d'assainissement rue Jacquard et avenue des Frères Lumière dans la ZI de Genay.

2° - Autorise le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 1 475 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 375 000 € HT en 2022 en dépenses,
- 1 100 000 € HT en 2023 en dépenses,

sur l'opération n° 2P19O8534.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 500 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 25 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269466-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
